

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIELLA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIELLA
Séance du 05/06/2026
N° 16 /2026
Annule et remplace D14 -23042025-1259-
Vote taux des taxes 2026**

Nombre de membres du Conseil Municipal
en exercice : 15
qui ont délibéré : 15
Date de la convocation : 20/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 05 juin à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 mai 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe LANGLADE,

Étaient présents : 13 : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Estelle COURJAUD, Éveline DUVIAU, Christelle GUILLAUMON, Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET, Nicolas DARZAC, Cédric LABORDE, Michel LAFON, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE,

Excusés : 2 : Bastien LANNUSSE, Guillaume LESCLOUPE

Absent : 0 :

Pouvoir : 2 : Bastien LANNUSSE à Jean-Michel LAMARQUE,
Guillaume LESCLOUPE à Christophe LANGLADE

Objet : Vote des taux des taxes foncières (bâti et non bâti), taxe habitation résidence secondaire et logements vacants pour 2026

Conformément à l'article 1639A du Code Général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux Services fiscaux, par l'intermédiaire des Services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de fixer les taux pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 15 voix Pour

1- d'augmenter les taux des deux taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

2- d'appliquer pour 2026 un taux de variation de :

- **1.5 % pour la Taxe Foncière Bâti**
- **1.5 % pour la Taxe Foncière Non Bâti**
- **1.5 % pour la Taxe d'Habitation RS**

3- vote les taux suivants pour l'année 2026

Objet Taxe	Taux voté en %	Produit attendu en €
Foncier bâti FB	56.04	277 286
Foncier non bâti FNB	95.28	61 932
Taxe habitation résidences secondaires	15.02	21 884
		TOTAL : 361 102

Fait à VIELLA le 05 juin 2026

Le Maire,
Christophe LANGLADE



Le secrétaire de séance
Jean-Michel LAMARQUE

Affiché et expédié
en Sous-Préfecture de Mirande
Pour extrait conforme,